

SUEZ

Société Anonyme au capital de 2 453 538 196 euros
Siège social : Tour CB21, 16, place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex
433 466 570 R.C.S NANTERRE

Rapport complémentaire du Conseil d'administration sur l'augmentation de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité

(Articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre la délégation de compétence consentie par la treizième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de SUEZ (l'« **Assemblée Générale** ») du 10 mai 2017 afin de procéder à une émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et avec délai de priorité, par voie d'offre au public, d'actions nouvelles de la Société d'un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 750 millions d'euros.

Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 16 mai 2017 sous le numéro 17-200 (le « **Prospectus** »), dont les principales modalités de l'opération figurent en annexe au présent rapport.

L'augmentation de capital de la Société a pour objet de financer une partie du prix d'acquisition de GE Water & Process Technologies d'un montant total de 3,415 milliards de dollars américains (soit approximativement 3,2 milliards d'euros¹), payé en numéraire, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce, nous avons rédigé un rapport complémentaire au rapport du Conseil d'administration qui sera présenté à la prochaine Assemblée Générale afin de vous rendre compte des modalités de mise en œuvre de cette opération.

1 Modalités de l'opération

1.1 Assemblée générale mixte des actionnaires du 10 mai 2017

L'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017, en sa treizième résolution, a délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, pour une durée de vingt-six (26) mois, sa compétence en vue de procéder à l'augmentation de capital, par voie d'offre au public, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et avec délai de priorité, d'actions ordinaires de la Société, dans la limite d'un plafond de deux cent vingt-six millions d'euros (226 000 000 €) de nominal (soit au 31 décembre 2016, environ 10 % du capital social), plafond auquel s'ajouterait, le cas échéant, le

¹ Sur a base d'un taux de change EUR/USD de 1,06

montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives, réglementaires ou, le cas échéant, contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières et des titulaires d'autres droits donnant accès au capital de la Société.

1.2 Décision du Conseil d'administration du 10 mai 2017

Le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 dans sa treizième résolution et a :

- approuvé à l'unanimité le principe d'une augmentation de capital de la Société en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription et avec délai de priorité, par voie d'offre au public, d'un montant d'environ 750 millions d'euros (prime d'émission incluse) ;
- subdélégué à Monsieur Jean-Louis Chaussade, Directeur Général, le soin de fixer les modalités définitives de l'opération.

1.3 Décisions du Directeur Général du 16 mai 2017

Le 16 mai 2017, Monsieur Jean-Louis Chaussade, Directeur Général, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration du 10 mai 2017, a, en vertu de cette subdélégation, décidé de procéder à l'émission d'un maximum de 47,6 millions d'actions ordinaires nouvelles de 4 euro de valeur nominale chacune (les « **Actions Nouvelles** ») à un prix unitaire qui sera fixé à l'issue du placement privé selon la méthode de construction de livre d'ordres et qui sera compris entre 15,76 euros et 16,01 euros pour un montant total maximum de 750 176 000 euros.

Le 16 mai 2017, Monsieur Jean-Louis Chaussade, Directeur Général, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration du 10 mai 2017, a, en vertu de cette subdélégation, décidé de fixer le prix de souscription des Actions Nouvelles à 15,80 euros par action, dont 4 euros de valeur nominale et 11,80 euros de prime d'émission, le produit brut de l'émission (prime d'émission incluse) s'élevant à 749 999 993,20 euros par émission de 47 468 354 Actions Nouvelles.

1.4 Décisions du Directeur Général du 24 mai 2017

Le 24 mai 2017, Monsieur Jean-Louis Chaussade, Directeur Général, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration du 10 mai 2017, a, en vertu de cette subdélégation :

- constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital par l'émission de 47 468 354 Actions Nouvelles, intégralement libérées, à hauteur de 189 873 416 euros de nominal, assortis d'une prime d'émission de 560 126 577,20 euros ;
- modifié corrélativement l'article 6 des statuts de la Société.

2 Description de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital

2.1 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres sociaux par action SUEZ (calculs effectués sur la base des capitaux propres sociaux au 31 décembre 2016 (audités) et du nombre d'actions composant le capital social de SUEZ au 31 décembre 2016, après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante:

	Capitaux propres par action au 31 décembre 2016 (sur une base non diluée)	Capitaux propres par action au 31 décembre 2016 (sur une base diluée)⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	13,44	13,60
Après émission d'un nombre de 47 468 354 Actions Nouvelles	13,61	13,75

⁽¹⁾ En cas de conversion intégrale des 19 052 803 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») émises par la Société le 27 février 2014 et arrivant à échéance le 27 février 2020.

2.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation d'un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de SUEZ préalablement à l'émission des Actions Nouvelles et ne souscrivant pas à l'émission des Actions Nouvelles (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus), serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (sur une base non diluée)	Participation de l'actionnaire (sur une base diluée)⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	1 %	0,97 %
Après émission d'un nombre de 47 468 354 Actions Nouvelles	0,92 %	0,89 %

⁽¹⁾ En cas de conversion intégrale des 19 052 803 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») émises par la Société le 27 février 2014 et arrivant à échéance le 27 février 2020.

Il est rappelé que la valeur nominale des OCEANE est de 18,37 euros (chaque OCEANE donnant le droit à l'attribution d'une action SUEZ), à comparer à un cours de clôture de l'action SUEZ le 16 mai 2017 de 16,25 euros. Par ailleurs, l'augmentation de capital susvisée ayant eu lieu avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, il n'est pas nécessaire par conséquent de procéder à des ajustements afin de préserver les droits des bénéficiaires.

3 Incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle de l'action SUEZ

L'incidence théorique de l'émission des Actions Nouvelles sur la valeur boursière actuelle de l'action SUEZ, soit 15,60 euros (moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant le 16 mai 2017) serait la suivante (sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus) :

	Nombre d'actions (base non diluée)	Valeur boursière par action (en euros) (base non diluée)	Nombre d'actions (base diluée)⁽¹⁾	Valeur boursière par action (en euros) (base diluée)⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	565 916 195	15,60	584 968 998	15,69
Après émission d'un nombre de 47 468 354 Actions Nouvelles	613 384 549	15,61	632 437 352	15,69

⁽¹⁾ En cas de conversion intégrale des 19 052 803 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») émises par la Société le 27 février 2014 et arrivant à échéance le 27 février 2020.

La valeur boursière (base non diluée) a été obtenue en prenant la capitalisation boursière avant l'opération, correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant le 16 mai 2017 (soit 15,60 euros) multipliée par le nombre total d'actions (soit 565 916 195 actions à la date du Prospectus), en lui ajoutant le produit net estimé de l'émission (soit environ 744,4 millions d'euros) et en divisant le tout par 613 384 549 correspondant à la somme du nombre d'actions à la date du Prospectus (soit 565 916 195 actions) et du nombre total d'actions résultant de la présente augmentation de capital (47 468 354 actions nouvelles).

Les Commissaires aux comptes ont vérifié la conformité de cette augmentation de capital au regard de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 qu'ils certifient dans leur rapport complémentaire établi en application et selon les modalités des articles R. 225-116 et R. 225-117 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le présent rapport complémentaire ainsi que celui des Commissaires aux comptes sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et seront portés directement à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'administration

Annexe 1

<p>Nature, catégorie et numéro d'identification des valeurs mobilières</p>	<p>Les actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») sont des actions ordinaires de la Société, de même catégorie et entièrement assimilées aux actions existantes de la Société. Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante, donneront droit à toutes les distributions décidées par la Société à compter de leur émission et seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société à compter de leur émission.</p> <p>Code ISIN : FR0010613471</p> <p>Mnémonique : SEV</p> <p>Classification sectorielle ICB : 7577</p> <p>Lieu de cotation : marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») – Compartiment A</p>
<p>Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions</p>	<p>A la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 2 263 664 780 euros, divisé en 565 916 195 actions de quatre euros de valeur nominale chacune.</p> <p>L'émission porte sur un nombre de 47 468 354 Actions Nouvelles.</p>
<p>Demande d'admission</p>	<p>Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris, admission prévue pour le 24 mai 2017, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (Code ISIN : FR0010613471).</p>
<p>Montant total du produit de l'Offre et estimation des dépenses totales liées à l'Offre</p>	<p>A titre indicatif, le produit brut de l'augmentation de capital, les dépenses liées à l'augmentation de capital et le produit net de l'augmentation de capital seraient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit brut de l'augmentation de capital : 749 999 993,20 euros. - Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) : environ 5,6 millions d'euros. - Produit net estimé de l'augmentation de capital : environ 744,4 millions d'euros.
<p>Raisons de l'Offre</p>	<p>L'augmentation de capital a pour objet de financer une partie du prix d'acquisition de GE Water d'un montant total de 3,415 milliards de dollars américains (soit approximativement 3,2 milliards d'euros²), payé en numéraire, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). L'acquisition de GE Water se fera par l'intermédiaire d'une société dont le capital social sera détenu à 70% par SUEZ et 30% par CDPQ. Le montant d'equity qui sera apporté par CDPQ sera de 0,7 milliard de dollars américains. La part financée par SUEZ, qui correspond aux 70% d'equity de la société d'acquisition (soit approximativement 1,6 milliard de dollars américains) et à la mise en place d'un prêt intragroupe (pour approximativement 1,1 milliard de dollars américains), est donc de 2,715 milliards de dollars américains (soit environ 2,550 milliards d'euros²).</p> <p>L'acquisition de GE Water a été sécurisée par un financement-relais pour l'intégralité de l'opération.</p>

² Sur la base d'un taux de change EUR/USD de 1,06

	<p>L'augmentation de capital de 750 millions d'euros vient compléter le financement de cette transaction initié par l'émission de dette senior non garantie réalisée le 3 avril 2017 pour un montant total de 1,2 milliard d'euros et par une émission de dette hybride réalisée le 19 avril 2017 pour un montant total de 600 millions d'euros.</p> <p>A défaut de réalisation de cette acquisition, qui est soumise à certaines conditions suspensives usuelles dans ce type de transactions, le produit de l'augmentation de capital serait affecté aux besoins généraux du Groupe, notamment des projets de développement futurs et certains refinancements.</p>
<p>Modalités et conditions de l'offre</p>	<p>Montant de l'augmentation de capital</p> <p>L'augmentation de capital est d'un montant brut (prime d'émission incluse) de 749 999 993,20 euros, soit un nombre de 47 468 354 Actions Nouvelles.</p> <p>Structure de l'Offre</p> <p>Les Actions Nouvelles non souscrites dans le cadre du délai de priorité décrit ci-dessous font l'objet d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une offre au public en France, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre au Public ») ; et - un placement privé destiné aux investisseurs institutionnels, réalisé selon la procédure dite de construction du livre d'ordres telle que développée par les usages professionnels, et comportant un placement en France et hors de France, à l'exception de certains pays, notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de l'Afrique du Sud et de l'Australie (le « Placement Privé »). <p>Prix de souscription des Actions Nouvelles</p> <p>15,80 euros par Action Nouvelle (le « Prix de Souscription »).</p> <p>Le Prix de Souscription fait ressortir (i) une décote de 3,86% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société au cours des trois dernières séances de bourse précédant la date du 16 mai 2017 (inclus) et (ii) une décote de 2,77% par rapport au cours de clôture à la date du 16 mai 2017.</p> <p>Droit préférentiel de souscription</p> <p>Les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.</p> <p>Délai de priorité de souscription</p> <p>Un délai de priorité de souscription de trois jours de bourse consécutifs, du 17 mai 2017 au 19 mai 2017 (inclus) à 17 heures (heure de Paris) est accordé aux actionnaires inscrits en compte à la date du 16 mai 2017. Ce délai de priorité n'est ni cessible ni négociable.</p> <p>Le délai de priorité porte sur la totalité du montant de l'augmentation de capital.</p> <p>Dans le cadre du délai de priorité, les actionnaires de la Société pourront souscrire à titre irréductible à hauteur de leur quote-part dans le capital de la Société. Il n'est pas prévu de souscription à titre réductible dans le cadre du délai de priorité.</p> <p>L'augmentation de capital est d'un montant brut (prime d'émission incluse) de 749 999 993,20 euros, soit un nombre de 47 468 354 Actions Nouvelles.</p> <p>En pratique, chaque actionnaire pourra passer un ordre de souscription prioritaire en euros portant sur un montant maximum correspondant à (i) 749 999 993,20 euros multiplié par (ii)</p>

le nombre d'actions de la Société qu'il détient (et qu'il aura immobilisé) et divisé par (iii) 565 916 195 (nombre d'actions composant le capital de la Société).

A titre d'exemple, un actionnaire détenant 100 actions de la Société pourra passer un ordre de souscription prioritaire portant sur un montant maximum de : 749 999 993,20 euros x (100 / 565 916 195) = 132,52 euros. Le nombre d'Actions Nouvelles attribuées sera égal au montant de l'ordre de souscription prioritaire de chaque actionnaire dans le cadre du délai de priorité divisé par le Prix de Souscription, ce nombre étant arrondi à l'entier inférieur. Par dérogation, tout actionnaire qui se verrait attribuer par application de cette règle le droit de souscrire moins d'une Action Nouvelle aura le droit de souscrire une Action Nouvelle.

Les actionnaires souhaitant souscrire au-delà du nombre d'actions auquel ils peuvent prétendre au titre de l'exercice du délai de priorité devront le faire dans le cadre de l'Offre au Public.

Offre au Public

L'émission sera ouverte au public uniquement en France, du 17 mai 2017 au 19 mai 2017 (inclus) à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Placement Privé

Le placement privé a eu lieu le 16 mai 2017.

Restrictions applicables à l'Offre

La diffusion du Prospectus, la vente et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Modalités de souscription

Délai de priorité

Dans le cadre du délai de priorité, les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les actionnaires seront reçus de la manière suivante :

- pour les actionnaires dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, les souscriptions et les versements des fonds seront reçus entre le 17 mai 2017 et le 19 mai 2017 par les intermédiaires financiers teneurs de comptes ; et
- pour les actionnaires dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure, les souscriptions et les versements des fonds seront reçus par CACEIS Corporate Trust.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS Corporate Trust, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Offre au Public

Les personnes désirant participer à l'Offre au Public devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 19 mai 2017 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance

Engagement de souscription d'Engie

Engie, actionnaire détenant 183 816 533 actions de la Société (soit 32,48 % du capital) à la date du Prospectus, s'est engagé irrévocablement en date du 12 mai 2017 à souscrire à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité à des Actions Nouvelles pour un montant d'environ 243,6 millions d'euros.

Engagement de souscription de Criteria Caixa

Criteria Caixa, actionnaire détenant 33 358 990 actions de la Société (soit 5,89 % du capital) à la date du Prospectus, s'est engagé irrévocablement en date du 12 mai 2017 à souscrire à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité à des Actions Nouvelles pour un montant d'environ 44,2 millions d'euros.

Engagement de souscription de Caltagirone

Le Groupe Caltagirone (à travers les sociétés Gamma, FINCAL, Caltagirone Spa, Capitolium Spa et FGC Finanziaria srl), actionnaire détenant 20 002 400 actions de la Société (soit 3,53 % du capital) à la date du Prospectus, s'est engagé irrévocablement en date du 12 mai 2017 à souscrire à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité à des Actions Nouvelles pour un montant d'environ 26,48 millions d'euros.

Les Engagements de Souscription Irrévocables couvrent au total environ 42% du montant de l'augmentation de capital.

Monsieur Jean-Louis Chaussade a fait part à la Société de son intention de souscrire à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité à des Actions Nouvelles à hauteur de sa quote-part du capital.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires ou membres de ses organes d'administration.

Garantie

Aux termes d'un contrat de placement et de garantie relatif à l'émission des Actions Nouvelles conclu le 16 mai 2017 entre la Société et un syndicat bancaire composé de Morgan Stanley & Co. International plc, Société Générale, Citigroup Global Markets Limited, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC Bank plc, CaixaBank et Natixis (les « **Garants** »), les Garants ont pris l'engagement, conjointement et sans solidarité entre eux, de faire souscrire ou à défaut de souscrire un nombre d'Actions Nouvelles correspondant au montant total de l'augmentation de capital, diminué des montants faisant l'objet des Engagements de Souscription Irrévocables. Ce contrat de placement et de garantie fait l'objet de certaines conditions précédentes et pourra être résilié à tout moment par les Garants, jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances.

Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

L'augmentation de capital pourrait ne pas être réalisée et les souscriptions être rétroactivement annulées si le contrat de placement et de garantie était résilié.

Calendrier indicatif

16 mai 2017	Signature du contrat de placement et de garantie Diffusion du communiqué de presse annonçant le lancement de l'offre et la fourchette du prix de souscription Ouverture du livre d'ordres du Placement Privé Clôture du livre d'ordres du Placement Privé Fixation du Prix de Souscription Visa de l'AMF sur le Prospectus
17 mai 2017	Diffusion (avant ouverture des marchés) du communiqué de presse annonçant la clôture du Placement Privé, le Prix de Souscription, la mise à disposition du Prospectus et l'ouverture du délai de priorité et de l'Offre au Public Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'Offre au Public Ouverture du délai de priorité et de l'Offre au Public
19 mai 2017	Clôture du délai de priorité à 17 heures (heure de Paris)
19 mai 2017	Clôture de l'Offre au Public à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet (si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier)
22 mai 2017	Diffusion par la Société du communiqué de presse indiquant les résultats de l'augmentation de capital Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre au Public et d'admission des Actions Nouvelles
24 mai 2017	Règlement-livraison des Actions Nouvelles

Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés

Morgan Stanley & Co. International plc

Société Générale

Teneurs de Livre Associés

Citigroup Global Markets Limited

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

HSBC Bank plc

	Chefs de File
--	----------------------

	CaixaBank
--	-----------

	Natixis
--	---------